

Reçu le 6 mai 2021
Bernard LALEVEE
Commissaire Enquêteur

Le 6 mai 2021

Suivi par :
Reçu le :
10 MAI 2021
Copie à :
.....
.....

Monsieur Bernard LALEVEE
Commissaire Enquêteur
Enquête publique Stade d'eaux vives
communauté d'agglomération d'EPINAL
4, rue Louis Meyer – 88190 GOLBEY

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai longtemps hésité, mais le peu de publicité faite à l'enquête publique prescrite dans le cadre du projet de construction d'un stade d'eaux vives sur le site du port à Épinal m'amène à vous faire part de mes interrogations:

Tout d'abord, je trouve curieux ce choix de faire peu de publicité à cette enquête publique et de limiter la consultation à la ville d'Épinal alors que cet investissement très conséquent va être supporté par tous les habitants de la communauté de communes d'Épinal et non par les seuls spinaliens.

Pourquoi défigurer ce site qui fait le bonheur de tous: spinaliens ou non, jeunes et moins jeunes, seul ou en famille, simples promeneurs, mais aussi marcheurs, coureurs, et autres sportifs?
Il vous suffira de vous rendre sur le site un samedi ou un dimanche après-midi pour vous rendre compte de la diversité des activités qui ont lieu sur le site du port d'Épinal et qui en font un site déjà sur-fréquenté certains beaux jours (En ce temps de crise sanitaire, le masque y est obligatoire). Sans compter les nombreuses activités qui s'y déroulaient (avant la crise sanitaire bien sûr).
Pourquoi détruire ce site dont l'usage a trouvé son équilibre et fait l'unanimité de ses usagers?
Pourquoi supprimer un des derniers espaces verts fréquentés par les famille du centre d'Épinal alors que pour faire face au changement climatique et en particulier au période de forte chaleur, il est recommandé de renforcer la nature en ville ?

Pourquoi n'avoir pas étudié l'implantation de cette nouvelle activité ailleurs.
Les rives de la Moselle ne manquent pas de sites non aménagés ou en friches qui auraient pu être utilisés : Saint Laurent, Bitola, Golbey (le club de canoë-kayak y a déjà un site et des activités), Thaon les Vosges, Charmes.... Et il y en a probablement d'autres.
Cet investissement engagé par la communauté de communes aurait pu également servir à rénover un de ces sites en déshérence dont personne ne sait quoi faire.

Je reconnais n'avoir pas lu la totalité des 1000 pages du dossier. La note non technique est indigente et ne fait que redire la réglementation. Elle n'apporte que peu de précisions sur le projet. Mais les éléments du projets relayés par les bulletins des élus et par la presse locale interrogent le citoyen et contribuable:

Quelle est l'objet du projet ? Ce n'est pas clair. Il est évoqué pêle-mêle, le club canoë-kayak, la préparation aux jeux olympiques, l'entraînement des sapeurs pompiers, le grand public ?

Combien de personnes vont fréquenter le site ?

L'activité nautique, c'est une cinquantaine de personnes selon le dossier. Cela ne suffit pas à rentabiliser les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un tel équipement.

Qui va bénéficier réellement de cet équipement ?

Quel est le coût réel du projet ?

De tout ce que j'ai lu, je n'ai pas pu retenir des éléments cohérents à ce sujet.

Des investissements pour 7M€, 9M€ ? HT ou TTC ? Qui correspondent à quoi exactement ?

Bien sûr, avec des subventions annoncées à tous les niveaux mais c'est toujours le contribuable qui paie aussi à tous les niveaux !

Si on retient les 50 kayakistes annoncés, cela représente un investissement de 180 000 € par kayakiste.

C'est vraiment disproportionné au regard du budget annuel de 195 M€ de la communauté de communes d'Épinal (115 000 d'habitants – 78 communes) dont 34 M€ sont consacrés à l'investissement.

Ce projet de stade d'eaux vives représente à lui seul le quart de ses investissements !

Quels coûts de fonctionnement et de maintenance ? Global ? Combien d'heures de fonctionnement ? Quel coût horaire ?

Que vont payer les usagers ?

La presse locale relaie la communication de la communauté de communes d'Épinal sur le coût élevé (800 000 €) de l'entretien de ses 15 stades de foot.

Quel sera celui du stade d'eaux vives ?

Qui va exploiter le site ?

La communauté de communes ? le club canoe-kayak ? Une société privée ? Quelle privatisation prévue ?

Ce n'est pas clair !

Qui va entretenir les abords ? Le gestionnaire, la communauté de communes, la ville ?

Si c'est à l'image du port, dont l'entretien est minimaliste (on peut voir les pierres désolidarisées lors des baisses de niveau du canal), il y a de quoi s'inquiéter.

Qui financera le démontage des installations devenues vétustes ?

Quels arrangements avec le propriétaire du barrage et des centrales hydroélectriques en aval immédiat et avec VNF ?

Rien n'est clairement dit ? mais vu les contraintes à venir, il y a sûrement eu un arrangement avec chacun d'eux. La transparence sur ce point s'impose : Quels montants ? Pour quels objets ? Pendant combien d'années ?

Que va-t-il se passer quand il n'y aura pas d'eau dans la Moselle comme c'est le cas depuis les dix dernières années, notamment en été, la période la plus favorable pour les activités nautiques et ludiques ? Ce sera des pages de lamentations dans la presse locale, des demandes d'indemnisation à tout-va pour les pertes d'activités....

Je n'ose pas imaginer qu'il serait fait appel au réseau d'eau potable pour assurer le fonctionnement en étiage...

Et quand il y aura les crues ?

La Moselle au cours torrentiel est parfois bien tumultueuse. Qui paiera les dégâts qui ne manqueront pas de survenir un jour aux installations ? Le contribuable, l'assuré via les contributions de solidarité ? En zone rouge d'un plan de prévention des inondations, les assurances ne couvrent pas.

Et les autres contraintes et nuisances ?

Les autres contraintes et nuisances d'un tel aménagement sont passées sous silence :

- les flux de véhicules. Les kayakistes voyagent avec des camionnettes et remorques et s'installent au plus près comme on peut déjà le voir au centre d'Épinal
- l'engorgement des parkings
- le bruit des équipements mais aussi des activités et de leurs usagers. Par avance, je plains les habitants des immeubles situés en face ! Sans parler des usagers actuels qui apprécient le calme du site et devront se résoudre à partir ailleurs !
- la défiguration du site. La hauteur des installations n'est jamais précisée. Un nouvel hangar de 100 m² pour le club est prévu en zone inondable. Quel volume de béton pour tous les aménagements ? Quelles clôtures ?
- la sécurité des autres usagers du port

Pour ne pas avoir à analyser les nuisances et contraintes, la fréquentation est systématiquement sous estimée.

Le dossier indique que la procédure « cas par cas » n'est obligatoire qu'au delà de 1000 personnes accueillies. Par chance, le site n'en accueillera que 600.

Or pour équilibrer les coûts d'investissement et de fonctionnement, il faudra bien que le site accueille le maximum d'usagers payants possible.

Les présentations sont donc vraiment incohérentes sur ce point et mériteraient d'être précisées avec plus de clarté et transparence.

Des dérogations seront-elles régulièrement accordées ou alors un modificatif au projet est-il d'ors et déjà prévu ?

Une nouvelle **gabegie** se profile ? Après les déboires des investissements réalisés ces dernières années par les élus (ville et communauté de communes d'Épinal, si liées) dans les projets de l'imagerie, de la maison romaine, de la patinoire et du club de hockey,..... voici le naufrage du stade d'eaux vives qui se prépare.

Qui paiera la faillite annoncée ? Pendant combien de temps ? Qui devra démonter les installations une fois dégradée et en ruine ?

En tant que contribuable à tous les niveaux (de l'État, de la Ville, de la communauté d'agglomération d'Épinal, du département, de la région), je conteste ce projet mal défini et au coût très sous estimé dans les présentations publiques faites.

Pour tous les arguments exposés ci-dessus , je suis **défavorable au projet de stade d'eaux vives sur le site du port d'Épinal** objet de cette enquête publique.

Un autre site au sein de la communauté d'agglomération doit être envisagé pour son implantation et une plus grande réflexion sur les coûts d'investissement et de fonctionnement doit être conduite.

Il est encore temps de prendre la décision d'arrêter ce projet mal étudié avant qu'il ne grève durablement les finances de la communauté de communes d'Épinal.

Recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



